

Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal Mois de novembre/décembre 2019 N° 414

RECEPTION DES VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE :

Toute la population et les nouveaux habitants sont conviés à venir à la réception des vœux de la municipalité ainsi qu'au vin d'honneur qui se tiendra :



Samedi 11 janvier 2020 à 18h00 (salle des fêtes)



Novembre 2019 : Création d'une route forestière et d'une place de retournement en forêt communale pour la sécurisation du chargement des grumes, réalisée par la SARL MARMONT (Louhans). Ce projet a été subventionné par l'Etat et l'Union européenne (FEADER) à hauteur de 44 % et a bénéficié de l'assistance administrative et technique de l'ONF.

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
La Parole aux associations***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30

Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-lalheue.com

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Elodie PHILIPPON à Christian CRETIN.

1. Travaux voirie - demande de subvention au titre de l'appel à projets départemental 2020

Dans le cadre d'un programme de travaux de voirie, la Commune de Lalheue pourrait bénéficier, en tant que maître d'ouvrage, d'une aide au titre de l'appel à projets départemental 2020. **Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 25 % du montant total HT des travaux.**

2. Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité

En raison du départ en retraite de M. PRABEL, Trésorier, et de son remplacement par intérim assuré par Mme MALATERRE, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, l'attribution d'une indemnité de conseil en fin d'année au receveur municipal doit être de nouveau délibérée par le Conseil.

Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

3. Remboursement des frais 2019 par le SIVOS du Val de Grosne

Selon les statuts du SIVOS du Val de Grosne, le syndicat gère le Regroupement Pédagogique des écoles maternelles et primaires de ses communes membres. A ce titre, il prend en charge les frais des personnels communaux assurant l'entretien courant et le ménage des classes, la rémunération du personnel de restauration scolaire ainsi que le financement des locations et des charges (chauffage, eau, électricité, frais de reprographie) des locaux communaux utilisés par le syndicat.

A ce titre, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du détail du décompte, DECIDE, à l'unanimité, de fixer le montant du remboursement des frais à la commune à 12 384.30 € pour l'année 2019 et charge M. le Maire de mettre cette somme en recouvrement.

4. Budget assainissement : admission en non valeur

Vu l'état de non-valeurs transmis par le Comptable du Trésor, Considérant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **d'ADMETTRE en non-valeurs les titres émis pour la période de 2013 à 2018 pour un montant total de 2 641.90 €**
- **d'AUTORISER M. le Maire à signer les documents afférents à cette procédure.**

La dépense sera payée sur l'article 6541 du budget primitif 2019 du budget assainissement.

5. Modification des tarifs de la vaisselle lors des locations de la salle communale

Afin de compléter la vaisselle mise à disposition à la salle communale, il convient de rajouter quelques ustensiles de cuisine complémentaires à la liste de location. Le Maire rappelle qu'en cas de perte ou de casse, chaque pièce manquante est facturée au locataire. **Le Conseil municipal, décide de fixer leur montant au prix d'acquisition comme suit :**

- **1 casserole inox (diam. 28 cm) : 54 €**
- **1 verre doseur gradué : 5.50 €**
- **1 cuillère en exoglass : 6.50 €**
- **1 fouet : 15 €**

Les tarifs seront applicables dès le 1^{er} décembre 2019.

Un renouvellement des tasses à café ainsi que l'achat d'autres petits accessoires seront à prévoir l'an prochain selon les remarques des usagers.

Questions et informations diverses :

- **Travaux mur du cimetière**: L'expertise établie par l'agence technique départementale a révélé la nécessité de pousser plus loin les investigations techniques avant d'entamer les travaux (études de sol, relevés topographiques). Elle préconise également la réalisation d'un diagnostic complet de l'ouvrage. Les trois consultations ont été lancées le 18 novembre dernier. Le Maire soumettra les devis lors de la prochaine séance du Conseil fixée le Jeudi 19 décembre.

Fin de la séance à 20h53

Sècheresse, l'indemnisation des maisons fissurées



Pour être indemnisé, un arrêté ministériel doit avoir reconnu l'état de catastrophe naturelle dans la commune après que la mairie en ait fait la demande.



Afin de constituer un dossier auprès de la préfecture, nous invitons les habitants concernés à se faire connaître et à prendre contact très rapidement avec la mairie pendant la permanence du Maire les lundis de 17h30 à 18h30.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

FORET COMMUNALE : HOUPIERS

(Coupe n°12 Buisson Roncin)

Comme chaque année, la mairie met en vente des houpiers. Les personnes intéressées sont invitées à venir s'inscrire en mairie.



Tarif : 5 € le stère (délibération du 21/01/2019)

DEPOT DE PLAINTE

La municipalité a appris que des personnes mal intentionnées ouvrent la barrière des chevaux rue des Brenots. De ce fait, les chevaux ont été récupérés à deux reprises sur la route de Laives.

En raison de la dangerosité et du risque grave de sécurité pour les automobilistes, nous vous informons qu'une plainte a été déposée en gendarmerie.



ATELIER « BON'US TONUS »

LALHEUE – 1^{ER} SEMESTRE 2020

Séances de groupes organisées par la Mutualité française.

TOUS LES JEUDIS DE 9H30 A 11H30

DU 16 JANVIER AU 12 MARS 2020

(salle du Conseil - mairie de Lalheue)

Exemples d'ateliers : L'âge et les médicaments, Se soigner autrement (Approche des médecines alternatives, homéopathie, phytothérapie, aromathérapie...), A la recherche de notre équilibre...

Ces ateliers sont animés successivement par un pharmacien, un médecin gériatre, un formateur en éducation à la santé et un chargé de projets santé et environnemental.

**Pour tout renseignement/inscription :
Mutualité française Bourgogne Franche-Comté**

Camille EVRARD 03 85 42 07 98

lesbonsjours71@bfc-mutualite.fr

La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne vous informe...

DECHETTERIES : HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} novembre et au 31 mars, l'ensemble de nos déchèteries fermeront leurs portes à 17h au lieu de 18h, aux jours d'ouverture habituels.

COLLECTES DURANT LES FÊTES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

REPORT COLLECTE ORDURES MENAGERES

Les collectes suivantes sont reportées pour les communes de Laives, Nanton, Champagny sous Uxelles, Bresse sur Grosne, la Chapelle de Bragny, Lalheue et la Ferté.

· **mercredi 25 décembre reportée au jeudi 26 décembre 2019.**

· **mercredi 1er janvier reportée au jeudi 2 janvier 2020**



2 décembre 2019

Une fois de plus, le réseau assainissement s'est retrouvé complètement bouché. Il aura fallu 5h de travail à l'entreprise F. LAMBERT et M. le Maire pour en venir à bout (blocs de graisse, lingettes, plastiques, boules de polystyrène...). Nous rappelons que les toilettes et les évier ne sont pas des poubelles et comptons sur tous pour que ce genre de problème ne se renouèle plus.

L'ASL Leurats collectif a le plaisir de vous convier à son premier événement de l'année :

Samedi 18 janvier 2020
à partir de 18h00 à l'atelier municipal

L'Enflammé viendra vous réchauffer avec un spectacle de feu exceptionnel et gratuit.

Venez nombreux nous rencontrer, connaître le programme de l'année et partager le verre de l'amitié.



Désormais, retrouvez toutes les infos de l'association sur sa page Facebook :

https://www.facebook.com/Leurats-Collectif-asl-107779230687796/?modal=admin_todo_tour

CINEMA salle des fêtes Lalheue

La vie scolaire

mercredi 11 décembre à 20h30



Comédie - Film Français de Grand Corps Malade et Mehdi Idir avec Zita Hanrot - Liam Pierron - Soufiane Guerrab.

Durée : 1:51 - Public : Famille

Une année au coeur de l'école de la république, de la vie... et de la démerde ! Samia, jeune CPE novice, débarque de son Ardèche natale dans un collège réputé difficile de la ville de Saint-Denis. Elle y découvre les problèmes récurrents de discipline, la réalité sociale pesant sur le quartier, mais aussi l'incroyable vitalité et l'humour, tant des élèves que de son équipe de surveillants. Parmi eux, il y a Moussa, le Grand du quartier et Dylan le chambreur. Samia s'adapte et prend bientôt plaisir à canaliser la fougue des plus perturbateurs. Sa situation personnelle compliquée la rapproche naturellement de Yanis, ado vif et intelligent, dont elle a flairé le potentiel et va investir toute son énergie à le détourner d'un échec scolaire annoncé et tenter de l'amener à se projeter dans un avenir meilleur...

Notre avis : Après le formidable "Patients", Grand Corps Malade et Mehdi Idir confirment leur talent et signent une chronique loin des clichés, à la fois tendre et drôle (JDD)
Court métrage : *Leçon de choses* de Pierre Dugowson.



Fédération Départementale des Foyers Ruraux du 71

L'eau vive - 71960 La Roche Vineuse

Tel : 03 85 36 62 06 - Fax : 03 85 37 78 34 - mail : FDFR.71@wanadoo.fr

<http://fdfr71.org>



avec le soutien



Tarif normal : 4,5€

Réduit enfant -12 ans : 2,5€

x CHEQUES VACANCES acceptés

GENDARMERIE : ATTENTION RECRUESCENCE CAMBRIOLAGES

Depuis plusieurs semaines, les communes situées au nord de Chalon-sur Saône sont lourdement impactées par des cambriolages.

Les malfaiteurs sévissent toujours dès la tombée de la nuit de 16h00 jusqu'à 20h30-21h00, ils se déplacent souvent à pied et passent parfois par les prés.

Cette délinquance organisée sévit également dans le sud du département donc susceptible de toucher notre secteur. La gendarmerie appelle donc à votre vigilance et vous demande de ne pas hésiter à faire tout signalement en composant le 17, de jour comme de nuit. Tous véhicules suspects qui circulent lentement avec un ou des individus à bord ou qui sont stationnés dans un chemin aux extérieurs de la commune doivent être aussi signalés.

Surtout ne pas intervenir nous vous demandons juste de faire appel à nos services.

La compagnie de Chalon-sur Saône.